

Quatrième : Défendre les droits et les libertés

Attendus et objectifs

La classe de quatrième s'attache à approfondir le sens du premier principe de la devise de la République : la **liberté**. Il s'agit de faire comprendre aux élèves comment la liberté se décline dans les libertés et comment celles-ci s'inscrivent dans un cadre légal qui les sauvegarde tout en les limitant au nom de l'intérêt général (vu en 6^e). La loi et l'organisation de la justice sont abordées comme des instruments en vue de la protection des individus, en tant qu'elles permettent de pallier les atteintes à leurs libertés et de maintenir l'ordre public garanti par l'État au nom de l'intérêt général de la Nation.

Lien avec éducations à :

EMI

Liberté d'expression en ligne et hors ligne, ses atouts, ses abus et ses limites
Liberté de la presse
Guerre informationnelle et cyberdéfense

EDD

La police de l'environnement, les incendies de forêt, leur prévention et leur traitement

EVARS

L'État de droit et les libertés (lien possible avec les questions de harcèlement, de cyberharcèlement, de lutte contre la prostitution, etc.)

Niveaux	Se connaître, vivre et grandir avec son corps	Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir	Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable
Quatrième	Aborder la sexualité comme une réalité complexe pouvant faire intervenir le plaisir, l'amour, la reproduction, etc.	Développer une compréhension critique et respectueuse des relations interpersonnelles et des enjeux associés à la sexualité ; favoriser des choix responsables et protecteurs en matière de santé sexuelle et relationnelle.	Étudier des représentations de la sexualité dans l'espace public et en examiner leur dimension égalitaire ou inégalitaire.

https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/un-programme-ambitieux-eduquer-a-la-vie-affective-et-relationnelle-et-a-la-sexualite_1.pdf

Chapitre 1 Les libertés (5-6 heures)

Notions	Contenus d'enseignement
Libertés et droits fondamentaux Libertés individuelles et collectives (vu en CM2)	Point 1. Les libertés individuelles permettent aux citoyennes et aux citoyens d'être maîtres de leurs mouvements et de leurs choix (liberté de circulation ou de mariage, par exemple), mais aussi de leurs opinions et croyances (liberté d'opinion, liberté de conscience), ainsi que d'exprimer celles-ci (liberté d'expression), y compris en ligne. Les libertés collectives leur permettent de s'associer les uns avec les autres et de s'engager dans la vie de la société (droit de réunion, d'association, de manifestation, droit syndical, liberté de la presse). Il s'agit de libertés fondamentales et de droits inconditionnels associés à l'idée de dignité humaine
Ordre public	Point 2. Nos libertés sont toutefois encadrées par la loi et limitées, en premier lieu par les libertés des autres, que nous n'avons pas le droit d'entraver ou de violer (art. 4 DDHC) ; ensuite par la défense de l'ordre public qui concerne non seulement la sécurité, mais également la tranquillité, la salubrité, le respect de la dignité de la personne humaine, qui permettent à chacun de jouir de ses droits et de ses libertés ;

Les notes, remarques, suggestions de la « classe virtuelle » sont surlignées de jaune.

Chapitre 1 Les libertés (5-6 heures)

Notions et contenus d'enseignement	Démarches – situations d'apprentissage
Libertés et droits fondamentaux Libertés individuelles et collectives ↳ Point 1 du programme Compétence annoncée : s'exprimer, exprimer un avis et écouter les autres Respect d'autrui et acceptation des différences respect de soi, maîtrise de soi	Séance 1 – Entrée dans le chapitre 1h Activités autour d'un Photolangage Obj. : Faire émerger les représentations, préoccupations des élèves, remobiliser les connaissances de CM2 (Droits fondamentaux ; libertés individuelles et collectives) + Faire le lien avec les chap d'hist sur l'esclavage et la liberté pensée par les Lumières [rappels articles de l' <i>Encyclopédie</i>] <i>Les élèves choisissent une image et expliquent leur choix</i>

	(=> comment ils définissent la liberté) Les images choisies sont classées entre « libertés individuelles et libertés collectives ». Les élèves justifient leur classement. Enseignant distribue la parole, arbitre et rappelle si besoin les définitions. images à répartir en 2 colonnes au tableau(aimants) Écrit intermédiaire 1 : à l'issue de la séance, rappeler et décrire l'image choisie pour représenter la liberté et justifier le choix (en s'appuyant sur les connaissances construites). définir la liberté à l'aide des images choisies et des prises de parole des élèves (dans le texte, distinguer libertés collectives/individuelles et citer qq exemples)
Libertés et droits fondamentaux ↳ Point 1 du programme	Séance 2 - Construire des repères 1h Minute mémoire : qu'avons-nous fait et appris la séance précédente ? Activité autour de textes fondateurs Obj. Faire prendre conscience aux élèves que des textes leur garantissent des droits et libertés au quotidien : DDHC, DUDH, CIDE ; étudier l'évolution : des droits-libertés aux droits-créances Étude de textes longs guidée par groupe façon classe puzzle. Écrit intermédiaire 2 : à l'issue de la séance, construisez une synthèse des informations (ce que vous avez appris et ce qu'on vous a retransmis) sous la forme de votre choix (texte, sketchnote, carte mentale, dessins ...) nous ne proposons qu'une seule trace écrite (par exemple une carte mentale) : chaque groupe complèterait une partie de la carte mentale ; tous les élèves auraient la carte mentale complète en fin de séance TE à donner la séance suivante : frise avec résumé (à illustrer ?) frise pour situer chronologiquement les différents textes
Ordre public ↳ Point 2 du programme	Séance 3 – Réfléchir, construire une réponse argumentée 1h Minute mémoire : qu'avons-nous fait et appris la séance précédente ? La liberté de conscience, une liberté individuelle fondamentale garantie et protégée Ct la liberté de conscience est-elle garantie et protégée (par l'État) ? Obj. Comprendre que la loi protège la liberté de conscience, d'où la laïcité et d'où la lutte contre les sectes (dont l'objectif est de contrôler les consciences) => choix à trancher : laïcité ou dérives sectaires (voir les situations d'apprentissages possibles) Corpus documentaire à partir d'une situation réelle et actuelle ? d'un témoignage ? un film ? + textes réglementaires [Que dit le droit ?] + un « penseur » pour prendre du recul questionnaire guidé puis bilan oral en classe entière afin de discuter du sujet et de préciser certains points si besoin ; questionnaire différencié (débutant, expert...)

	<i>Écrit intermédiaire 3 : à l'issue de la séance, et en vous appuyant sur la situation travaillée, montrez comment la loi protège la liberté de conscience (ou pour quelles raisons, la loi réprime les dérives sectaires et de quelle manière elle le fait) ?</i>
Libertés et droits fondamentaux Libertés individuelles Ordre public Compétence annoncée : S'impliquer dans un projet collectif et coopérer	Séance 4 – Agir 2h Minute mémoire : qu'avons-nous <u>fait</u> et <u>appris</u> la séance précédente ? Activité en lien avec l'EMI : la liberté d'expression en ligne /les dangers des réseaux sociaux /les modérateurs cf intervention prof doc (projet établissement) <i>Les élèves construisent un sondage à adresser à leur « tutoré » de 6^e sur les usages des réseaux sociaux, la liberté d'expression en ligne. Puis ils le dépouillent (prof de techno pour les données) et en tirent des conclusions qu'ils iront présenter à la classe de 6^e.</i> <i>Difficile à mettre en place : comment construire le questionnaire (à l'aide de documents ?) ; comment le transmettre aux 6^e (tous les collèges n'ont pas Pronote avec la fonction « sondage ») ; faire des graphiques avec prof de maths ou de techno (aide d'un professeur pour lire les résultats) ; comment présenter les résultats aux 6^e, sous quelle forme ?</i>
	+ EVARS : intervention des collègues autour du consentement